

**COMPTE-RENDU**  
*du Conseil Municipal du 20 novembre 2008*

*Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur René Revol, Maire de Grabels.*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Commissions municipales – remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.**

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, suite à l'installation de Monsieur Eric Fabbriozio au sein du Conseil Municipal, de le désigner en remplacement de Monsieur Auguste Souque pour les commissions suivantes :*

- 1) Environnement, espaces verts, risques majeurs, transports et liaisons douces,*
- 2) Affaires sociales et solidarité.*

**Représentants au sein du CCAS – remplacement d'un conseiller démissionnaire.**

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner Madame Marie-Annick Alexandre en remplacement de Monsieur Auguste Souque, pour représenter le Conseil Municipal au sein du CCAS.*

**Modification de la régie de recette « droit de place »**

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:*

- D'approuver la modification l'article 3 de la délibération du 19 avril 1999 en portant le montant maximum de l'encaisse à 500 €*
- Le reste de l'acte constitutif est inchangé.*

**URBANISME**

**Projet de création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le secteur de « Gimel »**

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité, de demander :*

- La création d'une zone d'aménagement différé (Z.A.D) sur les parcelles situées entre la ZAC Euromédecine et la Ville de Montpellier, et représentant une superficie d'environ 19 hectares.*
- Que compte tenu du caractère mixte projeté pour le secteur concerné, le titulaire du droit de préemption soit la communauté d'Agglomération de Montpellier.*

**ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE ZAC DES CARIGNANS : déclassement partiel chemin des Carignans.**

*Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 19 septembre 2008 et au rapport de Monsieur Marcel Bourcelot, commissaire enquêteur, remis le 29 septembre 2008 émettant un avis favorable sur le projet de déclassement partiel*

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *De prononcer le déclassement partiel du chemin des Carignans dans le domaine privé communal.*
- *De l'autoriser à signer les documents nécessaires à la formalisation de ce déclassement.*

#### **Aménagement de la rue du Château - Conventions groupement de commande et entretien**

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'accepter la convention avec le Conseil Général formalisant le groupement de commande dont le financement de la tranche conditionnelle et la convention organisant l'entretien du domaine public départemental sur cette même tranche.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général.*

#### **Etude mise en place d'un schéma mode de déplacements doux de demandes de subventions Région et ADEME**

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *de solliciter la Région Languedoc Roussillon et l'ADEME pour une aide financière en capital la plus élevée possible.*

#### **Projet d'aménagement de la RD127 E3 (entre le Rue du Mas d'Armand et giratoire du Mas de Piquet) – modalités de concertation.**

*Conformément aux dispositions des articles L 300.2 et R 300.1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Général prévoit de mettre en œuvre la procédure de concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de la RD 127 E3 et ce, en qualité de maître d'ouvrage.*

*Monsieur le Maire ayant précisé au Conseil Municipal que la commune est concernée pour la section de voie comprise entre la rue du Mas d'Armand et le giratoire du Mas de Piquet et à ce titre, une réunion publique de concertation sera organisée localement. A la suite de quoi le projet sera finalisé pour être soumis à enquête publique.*

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer sur les modalités de cette concertation.*

### **FINANCES**

#### **Budget primitif 2008 – décision modificative n°1.**

*Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, d'approuver réajustements budgétaires présentés.*

#### **Indemnité de conseil allouée au comptable de la commune.**

*Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- *D'accorder l'indemnité de conseil au Trésorier de la commune pour la durée de ce mandat,*
- *De calculer celle-ci comme le prévoit l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983*

### **Admission en non-valeur.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en non valeur la somme de 596,83 €
- d'imputer cette dépense à l'article 654 : « pertes sur créances irrécouvrables »

### **Communauté d'agglomération de Montpellier – Aide financière projets d'intérêt commun (PIC).**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du projet d'aménagement du terrain stabilisé (stade du Mas d'Armand). Un réaménagement consistant dans un premier temps à la mise en œuvre d'une pelouse synthétique dont le coût estimatif prévisionnel peut-être chiffré à environ 500 000 €.

### **Avenant N° 2 au marché public fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'avenant N° 2 au marché public de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires avec la société Avenance restauration enseignement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 à intervenir.

### **PERSONNEL**

### **Mise à jour et modification du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle rédaction du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité tenant compte des évolutions réglementaires récentes et de la modification du tableau des effectifs de la commune

### **Mise à jour et modification du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 des postes suivants :

- Rédacteur principal : 1 poste (avancement de grade)
- Adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe : 2 postes (avancement de grade)
- Technicien supérieur Chef : 1 poste (avancement de grade)
- Brigadier : 2 postes (avancement de grade)
- ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet : 3 postes (reclassement)
- Adjoint d'animation : 3 postes (intégration Service Jeunesse)
- Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe : 1 poste (recrutement service communication)

### **Accueil d'une stagiaire – Convention Pôle Universitaire Européen de Montpellier et de Languedoc Roussillon.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité Conseil Municipal :

- D'autorise Monsieur le Maire à signer la convention

- De valider le principe de l'attribution d'une gratification mensuelle de 380 € à la stagiaire concernée, qui sera imputée à l'art.6218 du budget communal en cours.

### **COMMUNICATION ET POINTS DIVERS**

*Information des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.*

**Décision N°23:** en date du 21 novembre 2008, pour la société CEBTP Solen Groupe Ginger Agence de Montpellier sise au 685 rue Louis Lépine Le Millénaire à Montpellier pour le marché public d'études géotechniques bassin de rétention G pour un montant de 8 150 € soit TTC 9 747.40 €.

*Ce montant total se répartit comme suit :*

- Tranche ferme missions G0, G11 et G12 : 5 150 € HT soit 6 159.40 € TTC ;
- Tranche conditionnelle 1 mission G2 : 3000 € HT soit 3 588 € TTC.

*Conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.*

*Fait à Grabels, le 24 novembre 2008.*



*Le Maire,  
René Revol*